



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures**

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur CONFOULAN

TARIFS DE LA MÉDIATHÈQUE à compter du 1er janvier 2012

Monsieur Bernard EYMERI, maire adjoint, expose :

« Mes Chers Collègues,

La médiathèque d'Andernos-les-Bains est ouverte au public depuis le 14 février 1997. Cet équipement particulièrement apprécié par les utilisateurs toujours aussi nombreux, accueille également de nombreux usagers des communes du Nord Bassin et du Sud Médoc.

Par le niveau de ses prestations, notre médiathèque constitue un élément culturel majeur de la région, justifiant de 2 500 abonnés à ce jour, 40 000 visiteurs annuels et plus de 46 000 documents prêtés par an. Encouragés par ce succès indéniable, nous vous proposons de maintenir en 2012 les tarifs de l'année 2011, à l'exception des abonnements « extérieurs » :

	<u>Tarifs 2012</u>	
- <u>ABONNEMENT POUR UN AN :</u>		
	Andernosiens	Extérieurs
Adultes	18,65 €	38,20 €
Moins de 18 ans	GRATUIT	19,20 €
Couples	32,80 €	67,30 €
- <u>OCCASIONNELS (2 livres ou revues)</u>		
<i>Abonnement 2 semaines :</i>		
. Adultes	6,95 €	
. Enfants	6,95 €	
- <u>ACCÈS PHOTOCOPIEUR :</u>	0,20 €/copie/face	
- <u>SERVICE MULTIMEDIA :</u>		
Accès Internet la 1/2 heure	1,00 €	
Impression de documents	0,20 €	

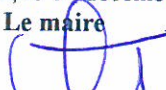
Nous vous remercions de bien vouloir approuver ces dispositions.»

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : D. HEREYRE, J. CONFOULAN, M. BERNIER
M. OSCADE,**

**Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :
APPROUVE les dispositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en mairie,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,
En mairie, le 19 décembre 2011

Le maire

Ph. PÉRUSAT

